

BULETIN LITÉRAIRE

Supplément Bibliographique du BULETIN DES SOMMAIRES

CAUSERIE

La criminalité et l'enseignement religieux

(180—120—351—360)

Après avoir écrit mon titre, j'éprouve le besoin irrépressible de commencer, selon la règle classique, par un préambule, une exorde : d'aler au devant d'un danger qui sera peut-être conjuré si je le signale. Ce danger, c'est un froissement de conscience que je pourrais infliger à quelques-uns de mes amis lecteurs, ce dont je serais fort chagrin.

Le sujet que je veux traiter aujourd'hui est, en effet, des plus délicats, cela parce qu'il touche à ce que l'homme a de plus sensible : la croyance.

La croyance est une opinion *a priori*que, un préjugé (1). Croire n'est pas la même chose que savoir. Or, par un phénomène psychologique très explicable, on est plus sensible aux attaques contre une opinion que l'on ne peut défendre par le raisonnement, que l'on est obligé de maintenir par une simple affirmation, qu'à celles contre les idées pour lesquelles on est armé.

D'autre part, les adversaires les plus féroces d'une croyance sont les tenants d'une autre croyance, ce qui n'est pas mon cas. Je ne prétends point n'avoir aucune croyance, aucune foi. Je reconnais que j'en ai une certaine dose. — Que je me suis éforcé de restreindre au minimum, mais qui est en quantité suffisante pour que je sache ce que c'est. — Pour le reste, je suis sceptique, douteur. Or le scepticisme bien qu'il soit l'état d'esprit le plus anathématisé par les croyans, est cependant celui qui permet de les mieux ménager. Celui qui ne dit point : « les choses sont ainsi », mais : « il est vraisemblable », et qui réserve toujours le « peut-être » et le coefficient de l'erreur humaine, n'a pas le ton tranchant, affirmatif ou négatif, du croyant, et il est porté à s'excuser lorsque les circonstances l'amènent à heurter une « Foi ».

Je demande donc, en commençant, pardon à mes lecteurs, religieux ou irréligieux, de ce que les idées que je vais exposer peuvent avoir de contraire à leurs croyances divergentes, et je les prie de considérer, les uns et les autres, que si quelque expression les choque elle dépasse ma pensée ; je la retire d'avance.

Depuis quelque temps les journaux catholiques manifestent une grande satisfaction, et cette satisfaction est causée par un mal, un mal qu'ils déplorent sans doute, mais qui cependant les comble d'aise. Ils y trouvent, en effet, une démonstration de la nécessité de la religion et de la vérité des sombres prophéties qu'ils firent entendre il y a quelques années.

La cause de cette satisfaction c'est l'accroissement de la criminalité, particulièrement de la criminalité juvénile, en France, depuis quelques années. Les écrivains catholiques rapprochent cet accroissement de l'établissement de l'enseignement primaire laïque et

neutre au point de vue religieux. Voilà, disent-ils, les fruits de l'« école sans Dieu ».

Dans la *Réforme sociale* du 1^{er} mars, M. Eugène Rostand, sous ce titre : « Pourquoi la criminalité monte en France et baisse en Angleterre », expose que d'après les statistiques criminologiques, le nombre des prévenus correctionnels est monté, chez nous, de 210,000 à 240,000 depuis 1881, que la moyenne annuelle des meurtres a passé de 156 à 180 depuis 1889; celle des assassinats, de 195 à 218; celle des viols et attentats sur les enfans, de 539 à 651. Pour la criminalité juvénile, l'auteur ne donne pas de chiffres, mais simplement des proportions. En dix ans, on a vu le nombre des enfans coupables s'accroître du quart, pendant que celui des adultes augmentait seulement du neuvième. La criminalité précoce dépasse aujourd'hui presque du double, celle des adultes, et cependant les mineurs de 7 à 16 ans ne représentent pas 7 millions de têtes, tandis que les adultes sont plus de 20 millions.

D'après l'écrivain, catholique militant, la cause de cet accroissement, c'est « l'école sans Dieu ».

Que des écrivains catholiques ou d'autre religion considèrent comme évident le rapport entre l'accroissement du crime juvénile et l'établissement de l'enseignement non religieux, cela n'a rien de surprenant. Ces croyans sont tellement absorbés par leur « préjugé » que, de la meilleure foi du monde, ils doivent avoir cette opinion. Mais il n'y a pas qu'eux : M. Alfred Fouillée, un philosophe libre-penseur, a récemment publié, dans la *Revue des Deux-Mondes*, un article où, sans être affirmatif, il pose cependant la question en indiquant une tendance à la résoudre dans le même sens que les catholiques.

La question ainsi posée est des plus graves pour le sociologue philosophe, c'est-à-dire libre-penseur. S'il est vrai que le développement de la criminalité juvénile ait pour cause l'institution de l'enseignement primaire rationaliste, nous nous trouvons placés entre les deux cornes d'un dilemme : ou recommencer à faire enseigner ce que nous considérons comme erreur et superstition, afin de préserver la moralité des jeunes générations, ou continuer à ne pas les enseigner et courir le risque certain de voir grandir l'immoralité et avec elle le crime. Vérité philosophique ou utilité sociale, il nous faut choisir entre les deux.

S'il en est ainsi, nous ne devons pas nous arrêter en si beau chemin ; ce n'est pas seulement dans l'école que nous devons faire prévaloir la religion, c'est dans la société entière. Si notre conviction est contraire, nous devons feindre, et devenir hypocrites par sentiment social.

On me dira peut-être qu'il y aurait un moyen plus simple, ce serait de nous convertir réellement. Mais, à cela je réponds que la foi ne se commande pas, elle est ou n'est point. D'ailleurs, rien ne s'oppose à ce que les catholiques nous amènent à leur sentiment, s'ils le peuvent. — Nous ne refusons pas, en général, de discuter. — S'ils y parvenaient, il ne serait plus nécessaire de faire valoir l'argument d'utilité, saisis d'une ardeur de catéchumènes, nous serions les plus ardents pour la suppression des « écoles sans Dieu ».

Avant de nous résoudre, par sentiment social, à un sacrifice aussi douloureux que l'abandon apparent

(1) Je rapèle que je n'emploie pas ce mot *préjugé* avec le sens mauvais qu'on lui donne d'habitude. Un préjugé n'est pas forcément une idée fautive ; c'est une opinion que l'on s'est formée soi-même sans l'étayer par un raisonnement suffisant, ou que l'on a accepté de confiance d'autrui.

de nos opinions philosophiques, nous avons bien le droit de ne pas nous en rapporter aux affirmations d'hommes convaincus avant tout examen, de mettre en doute même l'opinion unique de M. Fouillée, — dont la philosophie est teintée de pessimisme, — et d'étudier la question nous-mêmes.

Examinons d'abord, les statistiques qu'on nous présente. On l'a dit mainte fois et il importe de le répéter : on peut tirer tout ce que l'on veut des statistiques. — Ce qui ne prouve pas qu'on ne doive point en faire. — Il suffit d'avoir un parti pris, ce qui fait forcément négliger quelques-uns des aspects de la question considérée, changer le sens des termes.

Voyez plutôt celles que nous rapèlent M. Rostand. Le nombre des *prévenus* s'est, nous dit-il, accru de 30,000 en treize ans. Mais des *prévenus* ne sont pas forcément des coupables ; pourquoi ne pas nous parler simplement des *condamnés*. Des magistrats plus zélés que leurs prédécesseurs peuvent avoir mis en cause, un plus grand nombre de personnes sans que le nombre des crimes se soit accru. Et lors même que le chiffre des condamnations aurait augmenté, il y aurait encore à discuter. Une administration plus exacte de la justice peut s'être produite, on peut avoir découvert et puni un nombre de coupables plus grand qu'antérieurement, le chiffre des crimes étant resté le même. C'est le nombre des criminels qu'il faudrait nous donner et non celui des accusés, ni même des condamnés.

Et puis, pour un homme aussi habitué au maniement des statistiques que M. Eugène Rostand, n'est-ce pas faire preuve de quelque légèreté que prendre argument des chiffres de quatre années. Il faut des nombres plus importants pour calculer des moyennes sérieuses.

Lors même que les statistiques seraient exactement interprétées, qu'il y aurait réellement augmentation de la criminalité, il resterait à démontrer la réalité du rapport entre cet accroissement et l'enseignement rationaliste. J'ai eu, récemment, en main, une statistique des Etats Unis, pays où n'existe pas l'« école sans Dieu », et où cependant la criminalité augmente. J'en ai eu une autre de l'Italie où le même phénomène de morbidité sociale est constaté.

Ils sont nombreux les facteurs qui interviennent dans la provocation du crime, et il faut, en vérité, être animé d'un véritable parti-pris pour se hâter d'en choisir un comme le principal, comme l'unique.

Parmi ces facteurs, il en est un sur lequel je tombe volontiers d'accord avec M. Fouillée, M. Rostand et d'autres. Ce facteur c'est le journalisme à bon marché, général ou spécialement pornographique. Les éditeurs de journaux à 5 centimes ne s'embarrassent pas du rôle d'éducateur de leur clientèle populaire. Ils sont de simples marchands de papier, et comme la pornographie se vend ils en fabriquent.

A ce point de vue, il est incontestable que la diffusion de l'instruction a été un mal, car la lecture fait entrer dans l'esprit des jeunes gens sans défense morale, des idées de corruption qui n'y seraient point venues s'ils étaient restés ignorants. Mais ce n'est pas la faute de l'instruction si ce mal se produit, c'est celle des entrepreneurs du journalisme pornographique et des magistrats qui le tolèrent.

Un autre facteur dont il faut tenir compte est d'ordre économique et politique. La misère matérielle engendre très souvent la misère intellectuelle et morale. Je ne crois pas que cette misère matérielle augmente je suis même d'avis qu'elle diminue, — si lentement ! — mais la lutte pour la vie semble devenir plus aigre.

Et d'autre part, les malheureux, les gens à moralité vacillante, n'ont-ils pas souvent sous les yeux

le spectacle de l'improbité et de l'immoralité triomphantes, spectacle dont l'importance est amplifiée par la propagande politique socialiste, anarchiste, chrétienne sociale, voire je m'en f...chiste des journaux. La conviction que le monde est aux malins qui savent ne pas se faire prendre se répand non seulement parmi les adultes, mais parmi les enfants, et elle doit contribuer à la criminalité.

Mais tout cela n'est pas d'ordre religieux, et l'« école sans Dieu » en est innocente. Je l'ai indiqué pour montrer combien il est illogique de conclure hâtivement conformément au désir que l'on a.

La question de la préférence à donner à l'enseignement rationaliste ou à l'enseignement religieux n'en est pas moins posée, et elle le serait lors même que l'on ne pourrait pas tirer des statistiques de la criminalité les conclusions rapportées ci-dessus.

Il paraît certain que l'enseignement rationaliste, tel qu'il a été organisé en France est une déception pour ceux qui l'ont créé, non parce que ceux-ci pensent qu'il faut lui attribuer l'augmentation de la criminalité, mais parce qu'ils constatent qu'il n'en a pas amené la diminution. Les laïciseurs de la Ligue de l'Enseignement croyaient à cette diminution, et Victor Hugo a exprimé leur sentiment en écrivant : « Ouvrir une école, c'est fermer une prison ». En vérité les hommes qui critiquaient si vivement la foi religieuse ont fait preuve d'une foi non moins grande et pas plus motivée, dans la science, particulièrement dans cette fraction de la science qui constitue le programme de l'enseignement primaire.

Comment a-t-on pu jamais penser que le fait de savoir lire, écrire, compter, de connaître un peu de géographie et d'histoire augmenterait la moralité ? On est véritablement confondu en constatant que des hommes éminents ont pu être aussi naïfs.

Il n'y a qu'un moyen de combattre l'immoralité par l'école, c'est d'enseigner la morale ; or à cet enseignement, on n'a pensé que tout récemment.

C'est ici que les catholiques et les autres religieux triomphent : « Nous, nous enseignons la morale », disent ils. M. Fouillée, que M. Rostand est heureux de reproduire, nous dit qu'en Angleterre, dans les écoles neutres ou interconfessionnelles, on lit chaque matin, un chapitre de la Bible, et c'est à cela qu'il faudrait attribuer la diminution de la criminalité générale et juvénile en Grande Bretagne (1).

La Bible ! Que les Israélites et les Protestants qui sont convaincus pour ainsi dire de naissance, de la sainteté de ce livre, lui attribuent un caractère moralisateur, soit ! mais un philosophe comme M. Fouillée ! Vraisemblablement, il ne l'a jamais ouverte.

Je viens de le parcourir, ce livre, y cherchant des passages à citer, afin de montrer qu'il est impossible d'en prendre texte pour l'enseignement de la morale. Mais ce serait trop long. C'est inouï, ce qu'on y trouve : Abraham s'enrichissant de la prostitution de sa femme Saraï. Ladite Saraï fournissant une cocubine à son mari parce qu'elle ne lui a pas donné d'enfant Abraham, devenu père par le fait de sa femme, chassant dans le désert la fille mère et son

(1) Voici les chiffres : la moyenne annuelle des crimes qui en Angleterre était de 20,800 avec tendance à l'accroissement avant 1887, n'est plus que de 13,000. La moyenne annuelle des condamnés aux travaux forcés est descendue de 2,800 dans la période 1859-1864 à 1,978 de 1864 à 1869, à 1,62 de 1869 à 1874, à 1,427 de 1879 à 1884, à 945 de 1884 à 1889, à 791 de 1889 à 1892. enfin à 729 aujourd'hui. Huit prisons de forçats ont été désaffectées. La moyenne des jeunes gens poursuivis devant les tribunaux est tombée de 14,000 à 5,000 depuis 1870.

enfant. Jacob profitant de ce que son frère Esaü est affamé pour lui acheter son droit d'aînesse au prix d'un plat de lentilles, puis plus tard surprenant par un subterfuge, la bénédiction paternelle avec l'aide de Rebecca, la mère comune. Moïse ordonnant d'emprunter la vaisselle d'or et d'argent des Égyptiens et la faisant emporter dans la fuite des Israélites. Le même Moïse ayant reçu permission de Dieu de massacrer les Hamorrhéens ou les Amalécites, — je ne sais au juste, — tant qu'il aurait les bras levés, et se les faisant soutenir pour que le massacre dure plus longtemps. Jahel enfonçant un clou dans la tête de l'ennemi vaincu qui s'est réfugié dans sa tente et qui dort avec confiance. Judith se prostituant à Holoferne et le tuant après qu'elle l'a gavé d'amour. Et combien d'autres choses, — telle que l'histoire des filles de Lot, — qui furent peut-être conformes à la morale des anciens Juifs, mais qui sont abominables pour la nôtre, et ne peuvent qu'exciter au crime au lieu de l'empêcher. Je défie un père de famille honnête de mettre sous les yeux de ses enfans le chapitre XXVIII du *Lévitique*, intitulé : « Diverses abominations », et où il est parlé notamment de la prostitution de l'homme avec une femelle animale, et de la femme avec un male.

..

En vérité, M. Fouillée et M. Rostand, vous prouvez que vous ne connaissez pas le livre dont vous parlez, en attribuant la moralité croissante des jeunes Anglais à la lecture chaque matin d'un chapitre de la Bible pris au hasard.

« Mais, s'écriera M. Rostand, disciple de F. Le Play, la Bible contient le *Décatalogue* ». Cherchez-le. Vous trouverez deux chapitres portant ce titre, mais qui ne contiennent nullement en ordonnance et en texte, ce que les Chrétiens appellent : « Les dix commandemens de Dieu ». Ces titres ont été donnés plus tard. Il y a dans de nombreux chapitres des prescriptions diverses au milieu desquelles on a pêché celle du *Décatalogue* pour les isoler et en faire le *Décatalogue*, qui n'a pas été dicté à Moïse sur le Sinaï.

..

L'Evangile est certes beaucoup plus humain que l'Ancien Testament. Il contient, sous une forme figurée, des conseils dont il est bon de s'inspirer dans la vie; mais je ne vois pas non plus, en lui, un code de morale. Jésus motive très spirituellement le pardon de la femme adultère; est-ce à dire que l'adultère ne doit pas être puni? Il accueille la Madeleine, cela signifie-t-il que nous devons ouvrir notre porte aux prostituées? Il donne raison à Marie, qui se prosternait à ses pieds, contre Marthe qui travaille, devons-nous en conclure qu'il faut conseiller la vie contemplative aux enfans?

L'aphorisme : « Ne fais point à autrui... » est un conseil pratique, mais n'est point une règle de morale. Un homme qui portera des vêtements sales pourra, sans manquer à ce commandement, salir ceux d'un autre, puisque peu lui importera qu'on salisse les siens. Ce raisonnement peut être poussé loin.

Le pardon des offenses est une idée sublime, mais ce n'est pas une raison pour enseigner aux enfans, ainsi qu'aux pères et mères de famille, qu'ils ne doivent jamais demander justice, tout supporter et tout faire supporter par les leurs. La morale sociale est faite d'après une autre idée : elle interdit certains actes définis, et inflige une peine, au moins de réprobation, à celui qui accomplit lesdits actes.

..

L'histoire que les écrivains catholiques invoquent à grands cris, leur donne-t-elle raison? L'Eglise, perso-

nification de la religion, a dominé dans notre pays depuis le 4^e siècle jusqu'à hier; est-ce que cette longue période de quatorze cents ans n'a pas été marquée par une véritable barbarie? Est-ce que les crimes les plus inouïs n'ont pas été commis par des monarques, par des seigneurs qui étaient des croyans fervens, même par des prêtres, des évêques et des papes? Pour opposer le passé au présent, il faut que la conviction qu'ont les écrivains catholiques oblitérè sur ce point leur jugement, come la conviction des protestans et des israélites l'obligerè au sujet de la Bible.

Ni au point de vue de l'enseignement des livres, ni au point de vue historique, les écrivains religieux ne sont autorisés dans leurs plaintes. Le sont-ils à un autre point de vue? Oui.

Une religion est, par définition, une idée qui relie entre eux un certain nombre d'êtres humains constituant une société. Il faut distinguer, en elle, son principe essentiel : le reliement, et l'idée qui sert à ce reliement. Au point de vue du reliement pur et simple, toute idée sentimentale, plus ou moins définie, qui unit des hommes, come le patriotisme ou l'esprit de parti est d'ordre religieux.

L'idée qui relie dans les religions formées, se divise elle-même en deux : il y a, d'une part, la *déologie* ou système d'explication de l'univers par une puissance divine, et la cosmogonie ou système de création de l'univers par la même puissance et d'autre part, l'ensemble des prescriptions que doivent observer les hommes pour que la société puisse durer : c'est la morale.

La première partie de l'idée religieuse est plutôt une idée comune qu'une idée qui relie : elle n'est rien que par opposition à des conceptions différentes. Ceux qui croient à une même déologie et à une même cosmogonie se sentent solidaires contre ceux qui croient différemment. D'autre part ni la déologie, ni la cosmogonie n'ont une influence sur la moralité. On peut croire que Dieu a créé le monde en six jours, qu'il a fabriqué Eve avec une côte d'Adam, que Dieu est en trois personnes, qu'une vierge a enfanté, sans être pour cela moral, ni l'être plus ou moins que les Bouddhistes, les Taoïstes ou les Chintôïstes, qui croient à une autre déologie et à une autre cosmogonie.

Nous voici arrivés au point principal : l'idée comune qui relie parce qu'elle prescrit les actes nécessaires à la conservation de la société, et interdit ceux dangereux pour cette même société : la morale.

Cette idée est d'ordre religieux, non seulement parce qu'elle relie les hommes, mais aussi parce qu'elle n'a et ne peut avoir qu'une base sentimentale. Beaucoup de philosophes se sont éforcés de construire des systèmes de morale reposant sur le raisonnement, sur l'utilité, c'est à dire sur l'égoïsme bien entendu, et je ne crois pas qu'aucun y soit parvenu.

Si l'on dit à un homme : Il faut faire tel acte parce qu'il est conforme à l'intérêt social, éviter tel autre parce qu'il est contraire, vous serez désarçonné s'il vous répond : « Qu'est-ce que cela me fait l'intérêt social? Je ne m'occupe que du mien. La justice, la morale, l'honnêteté, ce sont préjugés et sottises à l'usage des imbéciles, mais qu'un esprit fort come moi méprise profondément. » Que si vous parlez des gendarmes, il vous répondra : « Il n'y a qu'à ne pas se laisser prendre et tant pis pour les maladroits ! » Si vous parlez de la répercussion des actions mauvaises sur leurs auteurs, il aura cent exemples à citer pour prouver que tel coquin est mort chargé d'ans,

de richesses, d'honneurs, voire de gloire dans son lit, tandis que tel parfait honnête homme a succombé prématurément à la misère dans un hôpital.

Il y a cependant, parmi les pauvres d'esprit, des hommes et des femmes parfaitement honnêtes, mais demandez-leur pourquoi, ils ne pourront répondre, et se borneront à dire : « Parce que je le dois », simple manifestation d'un sentiment et non d'une opinion raisonnée.

L'esprit élevé, philosophique comprendra, admettra qu'il doit bien se comporter pour préserver l'ordre social, même pour préserver l'ordre de l'Univers, mais si on lui demande pourquoi il doit préserver l'ordre social ou l'ordre de l'Univers il ne pourra rien répondre sinon lui aussi : « Je le dois ».

Je viens de dire qu'il est des pauvres d'esprit scrupuleusement honnêtes, il faut cependant remarquer que chez beaucoup d'hommes le sentiment moral ne naît pas spontanément, qu'il doit être suggéré qu'il faut provoquer l'implantation dans les esprits, sous la forme d'un « préjugé », de cette pensée : « Je le dois ».

Il y a quelques jours, pendant que je songeais au présent article, j'ai assisté à une leçon d'hypnotéranie du docteur Bérillon. Le savant professeur a développé cette idée que la moralité consiste en un pouvoir d'arrêt existant dans l'esprit humain et qui s'oppose aux excès des appétits et des passions. Ce pouvoir d'arrêt les *hypnotérapeutes* disent le produire par la suggestion pendant le sommeil somnambulique je crois qu'ils y parviennent, mais ce moyen n'est nécessaire que pour certains esprits faibles ou atteints d'une maladie de la volonté. Pour les autres, ce développement doit être l'œuvre de l'éducation ou suggestion à l'état de veille.

Seulement, il ne suffit pas que la suggestion à l'état de sommeil ou de veille ait développé le « pouvoir d'arrêt » il faut que l'instruction ait fait enregistrer par l'esprit les points où le pouvoir d'arrêt doit s'exercer et ces points ce sont les prescriptions morales.

J'ai lu, il y a quelques jours, sur la *Revue Pédagogique*, un article d'un inspecteur d'Académie sur l'impossibilité où il s'est trouvé d'organiser un bon enseignement moral par les instituteurs. Je crois très volontiers qu'il s'est heurté à un obstacle insurmontable, cela parce qu'il a voulu que les maîtres consacrent le pourquoi de la morale et l'enseignassent à des enfants. Il n'a pas compris que, ainsi que je viens de le dire, la morale pour le plus grand nombre doit être un « préjugé ». Certes, la morale n'est pas un « préjugé » pour tout le monde ; les hommes dont l'esprit s'élève à la conception sociale et cosmique, en connaissant la raison d'être ; mais c'est là un état d'esprit qui n'est pas général, qui ne dépend pas d'eux, du degré d'instruction, mais d'une faculté innée, qui surtout n'est pas donnée aux enfants. Il est donc nécessaire que l'enseignement de la morale soit considéré comme l'enseignement d'un « préjugé ».

Or, l'homme qui est le plus apte à créer le préjugé c'est le prêtre. Il est beaucoup plus que l'instituteur, dont la fonction consiste, au contraire, à faire comprendre, à enseigner le *post jugé*. Et puis l'enseignement de la morale ne doit pas être limité à l'enfance ; le « pouvoir d'arrêt » subit au cours de la vie de l'adulte de tels assauts qu'il est bon que quelqu'un ait la charge d'entretenir cette digue. Ce quelqu'un c'est encore le prêtre ; car sorti de l'école, l'homme ou la femme échappe à l'instituteur.

la création et l'entretien du préjugé moral. Malheureusement, les ministres de la plupart des religions formelles ne savent pas s'y prendre. Ils basent leur enseignement sur la déologie et la cosmogonie de leur religion, si bien que si, au cours de la vie de l'homme ou de la femme ainsi éduqué, la croyance s'écroule, avec elle s'écroule aussi la moralité à laquelle elle servait de support.

Je puis citer à l'appui une histoire de famille. Mon père reçut dans son enfance une éducation très religieuse, telle qu'on la donnait vers 1820 aux jeunes ouvriers. Imagination très vive, il fit vers l'âge de 12 ans, le raisonnement suivant : « Ou la religion est vraie, ou elle est fausse. Si elle est vraie, il n'y a pas à hésiter, il faut se faire prêtre, missionnaire, qu'est-ce qu'une vie de 60 ans, de 100 ans même, au prix de l'Éternité ? — Mais si c'est faux ! si je donne ma vie entière pour rien, parce qu'après tout est fini ? »

Pendant qu'il creusait cette question sans solution pour un garçon de cet âge, une pensée fulgurante lui traversa l'esprit : « Ce n'est pas vrai ! » A partir de ce moment, m'a-t-il raconté, il fut un véritable bandit d'intention. Avec sa croyance, toute la moralité qui y était associée avait disparu. Ce ne fut que vers l'âge de 20 ans qu'il put se ressaisir, et redevenir l'homme moral qu'il a été pendant le reste de sa vie.

Or, ce cas a dû se présenter souvent sous des formes diverses ; il se présente tous les jours, et tout le monde n'a pas la chance qu'eut mon père de ne pas passer de la théorie à l'action.

Il y a là une démonstration de l'inconvénient grave de l'association de l'enseignement de la morale à celui d'une déologie et d'une cosmogonie qui sont intéressantes à titre de symboles pour l'archéologie de la philosophie, mais qui considérées au pied de la lettre, comme on les présente, ne supportent pas l'examen. De plus, cette déologie et cette cosmogonie n'ont aucune valeur suggestive au point de vue moral.

Mais, objectera-t-on peut-être, dans la déologie s'abritent le système de l'enfer et du paradis, frein pour les pécheurs, c'est-à-dire les imoraux, encouragement pour les justes c'est-à-dire les moraux.

Sans doute, mais combien y a-t-il d'hommes, de femmes ou d'enfants, qui même sans suggestion extérieure, croient à cela ? Peu, aujourd'hui. Puis les croyants mêmes ont une ressource que la religion est obligée de ménager aux pécheurs, si elle ne veut pas qu'ils deviennent pires après une première faute : la rémission du péché. Cette possibilité amène beaucoup de personnes à laisser leurs passions dépasser la limite du « pouvoir d'arrêt », parce qu'elles se réservent de s'en repentir plus tard et d'en faire pénitence.

En résumé, non il n'est pas vrai que la substitution de l'enseignement laïque et rationaliste à l'enseignement congréganiste et religieux, ait causé un accroissement de la criminalité juvénile. Mais, d'autre part, il est vrai que l'introduction d'un enseignement moral créant le « préjugé » de la bonté conduite est absolument désirable. Cet enseignement devrait être confié à des prêtres, mais à des prêtres qui renonceraient à l'appuyer sur une déologie et une cosmogonie surannées, et qui se renfermeraient dans le rôle de professeur, c'est-à-dire de suggestionneur, de morale pour les enfants et pour les adultes.

J'ai dit ce que je pense sur le gros problème que j'ai abordé ; puis-je espérer que je l'ai fait sans toucher à ces sensitives de l'âme humaine qu'on nomme des croyances ?

Le prêtre a donc à remplir une haute mission pour

Ch.-M. LIMOUSIN.